

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Faute de temps, il fallut renoncer à l'examen de quelques objets d'ordre administratif.

Le président *Weber* remercie M. le Dr Brenner, président du Comité local, pour la direction expéditive de nos délibérations.

L'assemblée est levée à 11 heures.

Courtelary, le 24 octobre 1923.

Le secrétaire: *A. Jung*.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. La conférence des professeurs a désigné M. le professeur *H. Knuchel* comme remplaçant du doyen de l'Ecole, ce en quoi il succède à M. le professeur *A. Engler* décédé.

Examens fédéraux. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. Campell E., de Süss (Grisons).
Favarger J., de Genève.
Fritschi A., de Winterthour (Zurich).
Gugelmann P., d'Attiswil (Berne).
Heer F., de Zurich.
Huber E., de Thoune (Berne).
Jaccard L., de Ste-Croix (Vaud).
Kaiser M., de Stans (Nidwald).
Marthaler A., d'Oberhasli (Zurich).
Möri W., de Lyss (Berne).
Nagel J.-L., de Neuchâtel.
Narbel R., de Goumoëns-la-Ville (Vaud).
Schuppisser M., de Winterthour (Zurich).
Tanner H., de Herisau (Appenzell Rh.-Ext.).
Uehlinger A., de Schaffhouse.

Cantons.

Lucerne. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du III^e arrondissement M. *J. Isenegger*, lequel succède à M. C. von Moos décédé.

Etranger.

France. *Inauguration du monument Demontzey.* La France vient d'élever un monument à la mémoire de Prosper Demontzey, un de ses plus illustres forestiers, l'un de ceux qui ont su le mieux combattre les

dégâts causés par les torrents de montagne et montrer le rôle primordial de la forêt dans cette lutte. Si la France est aujourd'hui à l'avant-garde dans ce domaine, si les travaux de défense exécutés par l'administration forestière dans les Alpes sont devenus classiques, c'est à Demontzey surtout qu'elle le doit. En élevant un monument à la mémoire de cet admirable forestier, elle s'est grandement honorée. Tous les forestiers lui en seront reconnaissants. Ceux de la Suisse qui ont largement bénéficié des enseignements du maître se font un devoir de lui apporter l'hommage de leur reconnaissance.

Le monument, un buste en bronze d'une belle allure, a été placé dans un beau décor alpestre, au col du Labouret, au centre des régions si heureusement restaurées par Demontzey. Il a été inauguré le 13 septembre dernier, en présence du ministre de l'Agriculture et de plus de trois cents personnes, parmi lesquelles toutes les notabilités forestières de France.

Plusieurs discours ont été prononcés. De celui de M. Chéron, ministre, nous extrayons ce qui suit à l'adresse de nos lecteurs :

„Si quelqu'un passant ici, il y a soixante ans, avait interrogé les habitants sur le torrent du Labouret, on lui eût dit aussitôt que ce torrent constituait un véritable danger public. Ses laves occasionnaient de perpétuels ravages, ses berges s'écroulaient fréquemment, menaçant la route nationale. Ses versants étaient complètement nus. En 1862, l'Administration forestière commença à y travailler : on entreprit le boisement des berges en même temps que l'on construisait de petits barrages en maçonnerie sèche. Quelques années plus tard, barrages en pierre et clayonnages permettaient de planter sur les atterrissements. Bientôt sur toute la surface des berges, une plantation de pins noirs constituait l'origine de la forêt actuelle.

Et, aujourd'hui, grâce aux travaux accomplis le torrent du Labouret a fait place à un petit cours d'eau pacifique et admirablement discipliné. De grands versants, jadis noirs, instables et désolés, sont aujourd'hui couverts d'essences forestières. Voilà ce qu'on peut faire contre les torrents et avec le reboisement.“

„C'est bien dans ce département des Basses-Alpes où furent exécutés pour la première fois des travaux de cette nature et où les forêts, artificiellement créées par les forestiers, témoignent de ce qu'on peut obtenir de la montagne, avec de la science et de la persévérance, que devait être organisée une cérémonie comme celle-ci.“

Allemagne. Les journaux forestiers allemands annoncent la mort du professeur *Beck*, à Tharandt. Parmi les forestiers, le défunt était connu surtout comme l'auteur de la dernière édition du traité de „Protection des forêts“, de Hess. Ce livre du *Forstschutz*, de Hess-Beck, en deux volumes, est le meilleur qui ait été écrit sur la matière.